NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/C.4/L.612
16 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Etude des possibilités de coopération internationale en faveur des Territoires anciennement sous tutelle devenus indépendants

Canada. Amendement au projet de résolution présenté par Cuba, Haïti, l'Iran, les Philippines, la Tunisie et le Venezuela (A/C.4/L.606)

Au paragraphe 4 du dispositif, ajouter les mots "par l'intermédiaire du Conseil économique et social" après les mots "quinzième session". Le texte du paragraphe ainsi modifié serait le suivant :

"Recommande que le Comité soumette à l'Assemblée générale, à sa quinzième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur le résultat de cette étude, ainsi que ses conclusions et les recommandations qu'il jugera bon de faire;".

59-27634